



LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE



**Mutzig - Résidence Bon Séjour (47
logements)
- Remplacement des colonnes EF,
ECS, bouclage et chutes EP et EU/EV.**



MAITRE D'OUVRAGE
LE FOYER DE LA BASSE BRUCHE
9 rue de la Boucherie
67120 MOLSHEIM
Tél : 03 88 38 51 31
Mél : accueil@foyerbassebruche.fr

**Lot n°unique
PLOMBERIE SANITAIRE**

Règlement de la Consultation, Lot unique

BE FLUIDES :

CAP ENERGIES Alsace
5B Rue du Maréchal Leclerc,
67190 Mutzig
Tél : 03 88 33 93 99
Mél : e.schmitt@cap-energies-alsace.fr

Dossier	12-25.36
Date	29/04/2025
Phase	DCE
Indice	

1 PROCEDURE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée passé en application des dispositions de la réglementation de la commande publique en vigueur depuis le 1er Avril 2019.

Seuls sont habilités à soumissionner les candidats ayant pris connaissance des éléments mentionnés dans l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 constituant la base législative du Code de la commande publique.

2 OBJET DU MARCHÉ

La consultation a pour objet :

Le Remplacement des colonnes EF, ECS, bouclage et chutes EP et EU/EV.

3 CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Les travaux sont réalisés en site occupé

3.1 FORME DU MARCHÉ

Le Marché est un marché à prix globale forfaitaire.
Le Marché est passé à prix ferme et définitif.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte pour le jugement des offres

3.2 ALLOTISSEMENT

Le projet est constitué d'un lot unique donnant lieu à un marché :

Lot n°unique PLOMBERIE SANITAIRE

Le détail des travaux est donné dans les pièces du marché, fournies avec le dossier de consultation.

3.3 DUREE ET DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter de sa signature.
Le délai d'exécution court à compter du lancement de l'ordre de service de démarrage de chantier.
Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu courant **4eme trimestre 2025**
La durée des travaux est estimée à 10 mois

3.4 LIEU D'EXECUTION DU MARCHÉ

Adresses du chantier :

9 rue du docteur Schweitzer "Résidence le Bon Séjour" _ 67190 MUTZIG

3.5 VISITES SUR SITE

La visite du site avant les travaux est **obligatoire**, l'entrepreneur se verra remettre une attestation de visite établie par le Foyer de la Basse Bruche, que le candidat sera tenu de joindre à la candidature. Si le document n'est pas présent ou si l'entreprise n'était pas présente, **la candidature est automatiquement éliminée.**

La visite **débutera** :

Le jeudi 22 MAI à 10h00

Emargement
Maitre d'ouvrage

Emargement
Entreprise

L'adresse où aura lieu la visite est :

9 rue du docteur Schweitzer "Résidence le Bon Séjour" _ 67190 MUTZIG

3.6 DATE DE RENDU DE L'OFFRE

mercredi 11 Juin 2025, à 12h00

4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 VARIANTES

Le candidat aura la possibilité de proposer des variantes s'il l'estime nécessaire et que ce soit justifié par une méthode différente et moins coûteuse, mais où le résultat sera au moins le même ou meilleur. Toutefois, aucune variante non explicite dès le dépôt de l'offre, ne sera retenue si le candidat ne répond pas à l'offre de base fournie par le [Foyer de la Basse Bruche](#).

4.2 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance totale de l'exécution du marché est interdite.

L'entreprise titulaire ne pourra pas sous-traiter plus de 1/3 de son marché

Le candidat doit préciser les tâches qu'il prévoit de sous-traiter dans le respect des dispositions du CCAP. Dans cette hypothèse, le candidat doit compléter et communiquer l'annexe du CCAP :
« **DC4** - déclaration de sous-traitance ».

4.3 GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Sans objet

4.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 LANGUE ET RÉDACTION DES OFFRES

L'offre et toutes les pièces qui s'y rapportent doivent être rédigées en langue française.

Tous les chiffrages doivent être exprimés en monnaie euro et en HT.

6 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Emargement
Maitre d'ouvrage

Emargement
Entreprise

6.1 MODALITES D'OBTENTION DU DCE

Le candidat peut consulter et retirer le dossier sur le portail dématérialisé :

<https://portail.alsacemarchespublics.eu>

avec les mentions à indiquer dans le moteur de recherche de la plate-forme:

FOYER_BASSE_BRUCHE

Le candidat trouvera :

Remplacement des colonnes EF, ECS, bouclage et chutes EP et EU/EV.

Sur ce site, le candidat doit indiquer ses coordonnées, son adresse électronique et le nom du chargé d'affaire. Il pourra ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement diffusées au cours de la consultation. Si le candidat s'inscrit de manière anonyme il ne pourra bénéficier des réponses aux questions posées et ne pourra porter aucune réclamations en retour d'analyse.

Tout renseignement relatif à la récupération de l'offre de manière dématérialisé peut être soumis à :

Mosser Thomas
Chargé d'opérations
t.mosser@foyerbassebruche.fr

Il est impératif que les candidats retirent l'intégralité des documents, notamment pour identifier les interactions qu'il pourrait y avoir avec les lots pour lesquels le candidat ne soumissionnerait pas (pour le cas de marchés séparés). Le candidat remettant son offre est supposé connaître parfaitement l'ensemble des pièces mises à sa disposition et avoir posé toutes les questions nécessaires préalablement à son engagement.

6.2 COMPOSITION DU DCE

Le DCE est composé des pièces suivantes :

0. Le présent règlement de consultation, **RC**
1. L'acte d'engagement et ses annexes (**AE**) (**ATTR11**), (Word)
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (**CCAP**), (pdf)
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**), (pdf)
- 4.1. Le volet de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (**DPGF**), (pdf)
- 4.2. Le volet de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (**DPGF**), (Excel)
5. Le planning prévisionnel des travaux, (pdf)
6. Plans Mutzig, (pdf)

6.3 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DCE

Le Foyer de la Basse Bruche se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au DCE. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une quelconque réclamation à ce sujet.

Des précisions ou adaptations pourront être demandées au soumissionnaire lors de l'analyse des offres, et intégrées au marché le cas échéant, sans que celles-ci ne modifient de manière substantielle le marché.

Si le Foyer de la Basse Bruche ne fournit pas dans les délais les informations complémentaires pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, le délai de validité des offres est reporté d'autant.

Emargement
Maitre d'ouvrage

Emargement
Entreprise

6.4 PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS

Les propositions techniques présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle pour ce qui concerne leurs procédés et leur mise en oeuvre.

6.5 GARANTIES PARTICULIERES POUR MATERIAU DE TYPE NOUVEAU

En cas d'usage ou de mise en oeuvre de matériaux, de fournitures ou procédés de type nouveaux, il sera demandé des garanties dont la durée et la nature ne sauraient être inférieures à celles qui découlent de la réglementation et des documents techniques généraux.

6.6 ENGAGEMENT DE PERFORMANCE

Il doit être répondu aux performances demandées par les spécifications du descriptif. A cet effet, il est précisé qu'il sera demandé aux entreprises susceptibles d'être retenues définitivement, durant la phase d'analyse des offres, toutes notes de calculs, carnets de détails, etc... permettant de justifier le respect des performances.

7 MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE

Éléments relatifs à la candidature

Les documents relatifs à la candidature doivent en principe comporter, pour chaque candidat individuel, les pièces originales listées ci-après, signées par une personne dûment habilitée, et sans griffe ni rature.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de fournir les renseignements ou les pièces listés ci-dessous, il peut prouver sa capacité et ses ressources par tout moyen considéré comme approprié et probant par le Foyer de la Basse Bruche.

Par ailleurs, il appartiendra aux candidats souhaitant se prévaloir des capacités professionnelles, techniques et financières de sous-traitants de demander à ces derniers de produire l'ensemble des documents exigés par le Foyer de la Basse Bruche, ainsi qu'un engagement écrit de leur part indiquant qu'ils mettront leurs capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché.

L'offre est remise en un exemplaire original daté, signé et revêtu du cachet du candidat.

7.1.1 Éléments relatifs à la candidature

Le Candidat est tenu de **présenter** sa candidature **dans l'ordre et la numérotation présentée ci-dessus**, au risque de perdre des points pour défaut de lisibilité et de présentation des documents comme indiqué dans l'article 8.3 du présent Règlement de Consultations.

1. DC1 :

- Lettre de candidature justifiant des pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- Déclaration sur l'honneur, datée, attestant : Que le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner au sens des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.
- Déclaration des conditions d'emploi de ses salariés sont régulières (au sens des articles L1221-10, L1221-13, L1221-15, L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4, R 3243-1, R 3243-2, R3243-3, R 3243-4, R 3243-5, D 8254-2, D 8254-4 et D 8254-5 du code de travail ou DC1

2. DC2 :

Statut du candidat individuel ; attestant de ses (ou de leurs) capacités économiques, financières, professionnelles et techniques du candidat.

Emargement
Maitre d'ouvrage

Emargement
Entreprise

3. Une attestation d'assurance, en cours de validité et émanant d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, garantissant les conséquences pécuniaires de la **responsabilité civile** du candidat, du fait ou à l'occasion des travaux, précisant le domaine d'activité couvert, et le ou les plafonds de garantie.

4. Une attestation d'**assurance décennale** souscrite en garantie des risques, objet de la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 modifiée, en cours de validité et émanant d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, précisant le domaine d'activité couvert, et le ou les plafonds de garantie.

5. L'attestation de port de la carte d'identification professionnelle (carte BTP),

6. Les qualifications

Le candidat produit ses certificats de qualifications professionnelles.

Sont demandés, à titre impératif, les qualifications ou types de qualifications, ou références équivalentes suivants :

- QUALIBAT ou équivalent
- RGE

7. Dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire, le jugement l'habilitant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.

8. Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance,

9. Un mémoire technique :

Un mémoire technique simple de 20 pages maximum (toutes les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte)

Dûment daté et signé, par le candidat faisant apparaître dans le plus grand respect l'ordre les chapitres suivants (pondération sur la présentation) :

9.1. Moyens matériels et humains :

- Les moyens matériels et humains de l'entreprise de manière générale (information générale)
- Les moyens matériels, humains et la méthodologie propre au chantier de **type site occupé**, dans le but d'optimiser les délais
 - Outillage, équipement et transport, sécurité, etc...
 - Moyen humain, composition de l'équipe et qualification
 - L'organisation des travaux en site occupé

9.2. Des références similaires au projet : le candidat fournit des références récentes (de moins de 3 ans) concernant des marchés comparables (travaux, sites occupés, résidence senior) à ceux objet de la présente consultation. Ces références doivent comporter le nom des cocontractants, publics ou privés.

9.3. Développement durable :

- Gestion des déchets
- Matériaux mis en œuvre : fiches techniques des produits mis en œuvre correspondant aux positions strictes du CCTP dédié au projet

9.4. Les éventuelles variantes proposées (à condition de répondre à l'offre de base)

10. L'attestation de visite de chantier

Obligatoire sous peine de rejet de la candidature si absente du dossier

7.1.2 **Éléments relatifs à l'offre**

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

Le Candidat est tenu de présenter sa candidature dans l'ordre et la numérotation présentée ci-dessus, au risque de perdre des points pour défaut de lisibilité et de présentation des documents comme indiqué dans l'article 8.3 du présent Règlement de Consultations.

11. L'Acte d'engagement ATTRI 1: doc *cerfa* téléchargeable en ligne

- Mentionnant le prix global et forfaitaire HT
- Le présent document signé

12. Règlement de Consultation (RC)

- Le présent document paraphé et signé

13. La Cahier de Clauses administratives Particulières (CCAP)

- Le présent document paraphé et signé

14. Le Cahier des Clauses techniques et particulières (CCTP)

15. La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

- Le présent document paraphé et signé

NOTA 1 :

En cas de discordance constatée dans une offre entre l'acte d'engagement et le montant total du DPGF, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement, prévalent sur toute autre indication de l'offre. Le montant du DPGF sera rectifié en conséquence.

Seule la correction des erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans la DPGF peuvent entraîner une rectification de l'acte d'engagement.

NOTA 2 :

Chacun de ces documents seront transmis par le candidat en format PDF et avec le numérotation indiquée comme ci-dessus. Seul le DPGF peut être transmis en format dématérialisé, Excel.

7.2 MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES DEMATERIALISEES

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu aisément en le téléchargeant, après identification du candidat sur le portail internet ci-après :

<https://portail.alsacemarchespublics.eu>

Pour ceci, les candidats doivent impérativement s'inscrire sur la plate-forme de dématérialisation à laquelle est relié le pouvoir adjudicateur accessible à l'adresse suivante : **<https://portail.alsacemarchespublics.eu>**

Sur ce site, le candidat doit indiquer ses coordonnées, son adresse électronique et le nom du chargé d'affaire. Il pourra ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement diffusées au cours de la consultation. Si le candidat s'inscrit de manière anonyme il ne pourra bénéficier des réponses aux questions posées et ne pourra porter aucune réclamations en retour d'analyse.

Tout renseignement relatif à la récupération de l'offre de manière dématérialisé peut être soumis à :

MOSSER Thomas

Chargé d'opérations

t.mosser@foyerbassebruche.fr

8 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 EXAMEN DES CANDIDATURES

Le Foyer de la Basse Bruche se réserve la possibilité de demander aux candidats de produire ou compléter les pièces manquantes ou incomplètes de leur dossier de candidature, conformément à l'article R2144-2 de la commande publique. Chaque candidat disposera d'un délai identique pour compléter sa candidature. À défaut de produire les éléments, la candidature déposée sera retenue. Considérée comme incomplète, elle sera rejetée et l'offre ne sera pas analysée.

Emargement
Maitre d'ouvrage

Emargement
Entreprise

Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats sont examinées au regard des éléments exigés à l'article 7.1.1 – « Éléments relatifs à la candidature ».

Conformément à l'article R. 2144-7 de la Commande Publique, le Foyer de la Basse Bruche peut exclure de la procédure de passation un candidat .

Pour tout candidat qui serait concerné par les exclusions visées à l'alinéa ci-dessus, la candidature doit être complétée par un courrier (maximum 2 pages) détaillant les mesures correctrices mises en place pour supprimer les problématiques rencontrées. A défaut de fournir ces éléments au moment de la candidature ou sur demande du Foyer de la Basse Bruche lors de l'analyse ou en cas de réponse non satisfaisante, la candidature pourra être écartée.

Lors du dépôt des candidatures, tout candidat doit informer le Foyer de la Basse Bruche de ses liens juridiques et financiers existant avec d'autres candidats. Il doit notamment préciser :

- S'il est filiale d'une des autres sociétés candidates au sens de l'article L233-1 du code de commerce,
- S'il est contrôlé par une autre société candidate au sens de l'article L233-3 du même code,
- Si avec d'autres sociétés candidates sans liens juridiques ou financiers entre elles (« sociétés sœurs ») ils constituent des filiales d'une même société ou sont sous son contrôle (articles L233-1 et L233-3).

8.2 AGREMENT DES CANDIDATS

L'agrément des candidats sera effectué sur la base des éléments suivants :

- Conformité des pièces administratives demandées ;
- Garanties professionnelles, techniques et financières appréciées en fonction de l'examen des données financières ; des qualifications et des références d'opérations similaires.

Comme il a été préalablement indiqué, et ce, afin de répondre aux qualifications demandées, le candidat pourra se présenter seul ou avec un sous-traitant. Aussi est-il précisé qu'en sous-traitance, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

Les candidats admis en phase offre auront été sélectionnés au regard des éléments transmis tels que demandés dans l'article 7.1 du présent Règlement de Consultation.

En conséquence, pour toute modification de la sous-traitance entre la phase candidature et la phase offre, il appartient à chaque candidat de faire une demande expresse d'agrément de la nouvelle sous-traitance à l'appui de sa demande.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un sous-traitant, peut demander que soit également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

8.3 ANALYSE ET JUGEMENT DES OFFRES

La commission d'appel d'offres donne délégation à Mme Martine ZERRINGER, gérante du Foyer de la Basse Bruche, l'examen des offres et engagera des négociations avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

Elle choisira l'offre qu'elle jugera économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères et des pondérations suivants :

1 / Prix : Pondération de 40 points :

Le prix correspondra à 40 % de la note globale, sa note sera sur 40

La note du prix le plus bas aura un 40/40

La note des autres offres (N) se calcule selon le modèle suivant :

$$N = (\text{Prix le plus bas} / \text{Prix}) * 40$$

Emargement Maitre d'ouvrage

Emargement Entreprise

2 / valeur technique : Pondération de 60 points :

La valeur technique correspondra à 60 % de la note globale, sa note sera sur 60

Elle sera répartie en 4 catégories :

2.1/ Présentation des documents : Pondération 5 points

Les documents demandés par le Foyer de la Basse Bruche se doivent d'être en deux grands chapitres, avec l'intitulé identique aux articles 7.1.1 et 7.1.2, du présent RC, suivi des documents demandés en respectant scrupuleusement la numérotation indiquée dans les deux chapitres.

2.2 / Moyen matériel et humain : Pondération de 30 points

2.2.1/ Les moyens matériels et humains de l'entreprise de manière générale (information générale) 5 points

- 2 points pour : La composition de l'entreprise
- 1 point pour : Organigramme
- 2 points pour : Les Moyens administratif, (moyen de communication)

2.2.2/ Les moyens matériels et humains propre au chantier dans le but d'optimiser les délais 25 points

- Moyen matériel (outillage, équipement de transport, sécurité, etc...) 2 points
- Moyen Humains : 8 points
 - 2 points pour la Composition de l'équipe,
 - 6 points pour les Qualifications,
 - Pour travaux de plomberie sanitaires
 - Capacité d'intervention en sous-section 4 (SS4)
- Organisation des travaux : 15 points
 - 5 points pour l'organisation des prises de RDV
 - 5 points pour la méthodologie de travaux en site occupé
 - 3 points pour les Informations sur la protection des données personnelles (RGPD)
 - 2 points pour la méthodologie de fin de travaux dans un logement

2.3 / Références similaires : 20 points

Le dossier de références : le candidat fournit des références récentes **(de moins de 3 ans)** concernant des marchés comparables (nature et importance) à la présente consultation.
Ces références doivent comporter le nom des cocontractants, publics ou privés.

2.4 / Développement durable : Pondération de 5 points

- 3 points pour la Gestion des déchets
- 1 point pour les fiches de tous les produits utilisés (matériaux principe-aux, cuivre, PVC et autres, colle et tous les accessoires)
- 1 point pour, le cas échéant, les fiches des produits dangereux

L'offre du candidat doit porter sur la totalité des prestations concourant à la réalisation du lot décrit dans le DCE.

Si le Foyer de la Basse Bruche décide de ne pas partir en négociation, les offres présentées sont fermes et définitives. Le Foyer de la Basse Bruche se réserve la possibilité de demander au candidat de préciser certains éléments de son offre, sans modification de l'Acte d'Engagement (sauf erreur matérielle). A cet effet, le candidat doit préciser les coordonnées d'un correspondant en mesure de fournir les précisions attendues.

Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation (notamment parce qu'elles sont incomplètes ou méconnaissent la législation applicable) seront déclarées irrégulières. Ce sera notamment le cas en l'absence de réponse à l'un des 4 critères de la valeur technique.

Le Foyer de la Basse Bruche se réserve la possibilité de demander aux candidats de régulariser leur offre lorsque celle-ci est « irrégulière ». Toutefois, ces demandes de régularisation ne doivent pas modifier les caractéristiques substantielles des offres et ne peuvent porter sur des offres détectées comme anormalement basses. Dans ce cas, la négociation n'est pas autorisée.

Le Foyer de la Basse Bruche peut décider d'éliminer une offre en la déclarant « inacceptable », si son financement ne peut être réalisé par les crédits budgétaires alloués au marché

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

8.4 CAS DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Conformément aux dispositions des articles L2152-5 & 6 et des articles R2152-3, 4 & 5, du code de la commande publique, une attention particulière sera apportée à la détection des offres anormalement basses. En cas de détection, le Foyer de la Basse Bruche demandera au candidat de fournir toutes justifications qu'il jugera utiles. Après avoir vérifié les justifications fournies, le Foyer de la Basse Bruche pourra rejeter les offres pour lesquelles les explications fournies ne lui paraissent pas suffisantes. La décision, motivée, sera alors notifiée aux candidats ainsi écartés.

8.5 NEGOCIATION EVENTUELLE

Les modalités d'organisation de la négociation seront précisées par courriel ou transmise sur le portail "<https://portail.alsacemarchespublics.eu>".

Le Foyer de la Basse Bruche se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux placés au regard du classement des offres reçues, dans la limite de 5 candidats ou avec l'ensemble des candidats ayant présenté des offres conformes et non conformes (irrégulières ou financièrement inacceptables).

9 AUTRES INTERVENANTS

- Adjudicateur, Maîtrise d'ouvrage :
LE FOYER DE LA BASSE BRUCHE
9 rue de la Boucherie
67120 MOLSHEIM

- Bureau d'étude, Maîtrise d'oeuvre :

- Bureau d'étude fluide et thermique :
CAP ENERGIES Alsace
5B Rue du Maréchal Leclerc,
67190 Mutzig

- Bureau de contrôle :

- Coordinateur SPS :

10 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute question relative à la consultation, le candidat peut s'adresser par courriel au portail d'accès :

"<https://portail.alsacemarchespublics.eu>".

Les questions doivent être réceptionnées au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres.

Les précisions apportées seront communiquées par écrit à tous les candidats, au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

Il est rappelé que les candidats ayant effectué un retrait du DCE de façon anonyme ne seront pas informés des modifications ou des renseignements complémentaires apportés par le Foyer de la Basse Bruche et ne pourront pas contester lors du retour des analyses.

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

11 ATTRIBUTION

Après analyse des offres des soumissionnaires, il sera procédé au classement des offres et au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères de sélection des offres indiquées avec leur pondération ci-dessus.

Sous réserve du respect de l'engagement budgétaire maximal du Foyer de la Basse Bruche, le Marché sera attribué au soumissionnaire ayant le plus grand nombre de points notés sur 100, après application des coefficients de pondération.

Si, au terme de la consultation, un soumissionnaire est informé que son offre n'est pas retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. En effet, jusqu'à la notification des marchés, le Foyer de la Basse Bruche se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Le soumissionnaire dont l'offre a été retenue et auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit à la demande et dans le délai imparti par le Foyer de la Basse Bruche, et ce, préalablement à la signature du marché :

1 - les pièces prévues à l'article D.8222-5 ou D.8222-7 du code du travail, à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché :

- l'attestation de vigilance URSSAF prévue par l'article D.8222-5-1° du code du travail ou, si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, les documents visés par l'article D.8222-7-1° du code du travail (APRODUIRE TOUS LES 6 MOIS, jusqu'à la fin de l'exécution du marché) ;

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou l'inscription au répertoire des métiers (article D.8222-5-2° du code du travail) ou, si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, les documents visés par l'article D.8222-7-2° du code du travail (DATANT DE MOINS DE 3 MOIS) ;

2 - la liste nominative des salariés étrangers hors UE qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L.5221-2 du code du travail, précisant pour chaque salarié, conformément à l'article D.8254-2 du code du travail, sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail OU l'attestation de non emploi de salariés étrangers hors UE (A PRODUIRE TOUS LES 6 MOIS, jusqu'à la fin de l'exécution du marché) ;

3 - les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales :

- un certificat attestant de la souscription des déclarations et des paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Ce certificat est délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat (A PRODUIRE TOUS LES 6 MOIS, jusqu'à la fin de l'exécution du marché) ;

- si le candidat exerce l'une des professions libérales visées à l'article L. 613-1 alinéa 1°-c du code de la sécurité sociale, un certificat attestant du paiement des cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité décès. Ce certificat est délivré par les organismes visés aux articles L. 641-5 et L. 723-1 du code de la sécurité sociale (A PRODUIRE TOUS LES 6 MOIS, jusqu'à la fin de l'exécution du marché) ;

- si le candidat cotise aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries, un certificat attestant du versement régulier des cotisations légales. Ce certificat est délivré par les caisses de congés payés compétentes pour les cotisations de congés payés et de chômage intempéries (A PRODUIRE TOUS LES 6 MOIS, jusqu'à la fin de l'exécution du marché) ;

- si le candidat emploie au minimum 20 salariés, un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L.5212-5 du code du travail (DOETH). Ce certificat est délivré par l'Association de Gestion du Fonds de développement pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH), mentionnée à l'article L.5214-1 du code du travail ;

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------